



Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement

Comment effectuer votre demande

		Informations	Retrait	Dépôt
Sur place	Hôtel de Ville	•	•	•
Sur place	Mairie Annexe de Serres	•	•	•
Chez vous	www.carpentras.fr	•	•	•
Courrier	BP 264 – 84208 Carpentras cedex	•	•	•
Par tél.	04 90 60 84 00	•		

• Hôtel de Ville Place Maurice Charretier à Carpentras

Lundi au jeudi > 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi > 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30
Samedi > 9 h 00 à 12 h 00 (sauf juillet et août)

• Mairie Annexe de Serres

Lundi au jeudi > 8 h 15 à 12 h 00 et 13 h 15 à 16 h 30
Vendredi > 8 h 15 à 12 h 00 et 13 h 15 à 15 h 00

Quand et comment effectuer la demande ?

Au minimum **10 jours ouvrés** avant la date prévue.

Après avoir complété et transmis le formulaire de demande d'autorisation pour un déménagement, la mairie instruira ma demande et me délivrera un arrêté de voirie.

Le formulaire peut être renvoyé par courriel à :

demenagement@carpentras.fr

Comment vais-je accéder à l'aire piétonne, le cas échéant ?

Un numéro de téléphone me sera communiqué : il me permettra de me présenter devant une borne, et de lui téléphoner (gratuitement).

La borne identifie et reconnaît le numéro d'appelant (qui a été spécifié sur le formulaire de demande d'autorisation pour le déménagement). La borne vérifie mon droit d'accès, et me délivre un ticket, qui précise l'heure d'entrée dans la zone, et le temps autorisé.

J'appose le ticket en toute visibilité derrière mon pare-brise.

Conditions d'utilisation de l'arrêté de voirie :

L'arrêté de voirie sera affiché dans le délai légal, soit 48h à l'avance.

La mise en place de la signalisation et la réservation des emplacements de stationnement sont à la charge du demandeur.

Conditions d'utilisation du droit d'accès ponctuel à la zone piétonne

Le droit d'accès est délivré pour une période déterminée, en fonction du besoin exprimé par le demandeur.

L'accès n'est autorisé qu'aux heures et jours précisés sur le formulaire de demande.

Le véhicule du bénéficiaire doit être stationné de manière à ne bloquer ni la circulation, ni les portes d'entrées des immeubles et commerces, ni l'intervention des secours et forces de l'ordre.

Rappel important : Les véhicules de plus de 7 tonnes 500 ne sont pas autorisés en centre ville.



Cadre réservé à l'administration :

DATE DE DEPOT :

Renseignements concernant le demandeur :

(Pour les personnes morales indiquer la dénomination sociale ainsi que le nom et prénom du représentant légal)

Nom de la société	Nom / Prénom du demandeur
N° SIRET	Adresse
Téléphone :	Portable :
E-mail :	
Le cas échéant Numéro du porte-clé permettant d'accéder à la zone piétonne :	

Renseignements concernant le besoin :

Adresse du déménagement : 84200 CARPENTRAS	
Date et horaires du déménagement :	Jours : Du/...../..... au/...../..... horaires : Deh àh et deh àh	
Véhicule(s) concerné(s) : <input type="checkbox"/> véhicule léger <input type="checkbox"/> fourgon <input type="checkbox"/> camion ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> monte-meuble ⁽¹⁾	Marque
	Type
	N° d'immatriculation
	⁽¹⁾ Longueur :	M ³ :
	Marque
	Type
	N° d'immatriculation
	⁽¹⁾ Longueur :	M ³ :
Cadre réservé à l'administration :	<input type="checkbox"/> rue de la République	<input type="checkbox"/> rue du Vieil Hôpital
	<input type="checkbox"/> place du Général de Gaulle	<input type="checkbox"/> place Sainte Marthe
	<input type="checkbox"/> rue Moricelly	<input type="checkbox"/> rue de l'Evêché
	<input type="checkbox"/> rue Barjavel	<input type="checkbox"/> rue Porte de Monteux
	<input type="checkbox"/> place des Pénitents Noirs	<input type="checkbox"/> place du Colonel Mouret
	<input type="checkbox"/> place Maurice Charretier	<input type="checkbox"/> rue Raspail
	<input type="checkbox"/> rue de la Juiverie	

Le demandeur certifie que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts

A Carpentras, le

Signature